



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-septième session
1^{er}-12 mai 2017

Résumé des communications des parties prenantes concernant l'Inde*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi conformément aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, en tenant compte de la périodicité de l'Examen périodique universel (EPU). Il s'agit d'un résumé de 72 communications de parties prenantes¹ à l'EPU, présenté de façon synthétique en raison de la limite fixée à la longueur des documents. Une section distincte est consacrée aux contributions de l'institution nationale des droits de l'homme accréditée en pleine conformité avec les Principes de Paris.

II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris

2. La Commission nationale des droits de l'homme fait part de la suite donnée à toutes les recommandations que l'Inde a acceptées². Elle recommande également³ que l'Inde ratifie la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et soumette les rapports qu'elle aurait dû présenter au titre des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie, y compris au Comité des droits de l'homme⁴.

3. La promulgation du projet de loi en vue de la ratification de la Convention contre la torture⁵ qui a été présenté au Parlement en 2010 pour examen a été reportée en mai 2014.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.



Le Gouvernement juge que, moyennant quelques légères modifications, les dispositions existantes du Code pénal sont suffisantes pour lutter contre la torture⁶.

4. S'agissant des relations sexuelles entre personnes de même sexe⁷, la Commission signale que la Cour suprême a annulé l'arrêt de la Haute Cour de Delhi dépénalisant l'homosexualité et qu'elle a de nouveau été saisie de cette question⁸.

5. Les personnes âgées⁹ font face à des problèmes de sécurité financière et personnelle, et sont victimes de mauvais traitements et même d'abandon¹⁰.

6. S'agissant de la liberté de religion¹¹ et de la protection des minorités religieuses¹², la Commission indique que la violence intercommunautaire a connu une progression de 17 % en 2015 ; 751 incidents ont été enregistrés à l'échelle nationale contre 644 en 2014. Le projet de loi de 2013 relatif à la prévention de la violence intercommunautaire (accès à la justice et réparation) n'a pas encore été promulgué¹³. Il faudrait que le Gouvernement fédéral et les administrations des États soient plus vigilants¹⁴.

7. En ce qui concerne la sécurité des journalistes¹⁵, la Commission nationale des droits de l'homme signale que des actes de violence ont été commis contre des journalistes¹⁶.

8. Le système judiciaire¹⁷ continue de connaître des dysfonctionnements et le traitement des affaires pénales et civiles d'accuser des retards excessifs. Même si le nombre insuffisant de juges et de magistrats est souvent évoqué comme principale raison de ces retards, il semble que les autorités ne manifestent aucune envie de réformer les procédures judiciaires et celles applicables à la nomination des juges, ni de procéder à la refonte d'un système archaïque hérité de l'époque coloniale. Le fonctionnement de l'aide juridictionnelle doit être amélioré à tous les niveaux afin d'en faire bénéficier les personnes démunies et marginalisées placées pendant de longues périodes en détention provisoire dans l'attente d'être jugées, en raison d'une aide juridictionnelle inadéquate et d'un système judiciaire léthargique¹⁸.

9. En dépit de la loi de 2013 portant modification de la loi pénale et de ses articles 370 et 370A concernant la traite¹⁹, la traite des êtres humains reste une réalité et l'efficacité des unités chargées de lutter contre ce phénomène laisse à désirer²⁰. Les services de réadaptation, d'orientation et d'aide juridictionnelle sont insuffisants. Avec le concours d'ONG, le Gouvernement a mis en œuvre le programme *Ujwala* pour la prévention de la traite, l'aide aux victimes et leur réadaptation²¹. La loi sur la prévention des trafics immoraux doit être abrogée²².

10. En ce qui concerne les droits économiques et sociaux²³, la crise agricole et l'insuffisance du filet de protection fourni par l'État ont contraint les agriculteurs pauvres à s'endetter et cela a conduit un grand nombre d'entre eux au suicide²⁴. Le financement d'un important programme de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'emploi dans les régions rurales n'a pas augmenté par rapport aux années précédentes²⁵. Ce programme a fourni aux ménages 50 jours de travail au lieu de 100 et de nombreuses études font état de faiblesses, comme des retards dans le paiement des salaires et le non-versement des allocations chômage²⁶. Malgré les mesures prises pour améliorer la protection sociale, 93 % de la main-d'œuvre travaille dans le secteur non structuré, sans protection sociale ni filet de protection²⁷. L'Inde a fait passer de douze à vingt-six semaines la durée du versement des prestations de maternité aux femmes exerçant un emploi²⁸.

11. En ce qui concerne le droit à l'alimentation²⁹, 34 États et territoires ont progressé vers la pleine mise en œuvre de la loi nationale relative à la sécurité alimentaire de 2013. Des efforts sont consentis pour renforcer le système public de distribution alimentaire prévu par la loi. L'identification des bénéficiaires soulève des difficultés dans la mesure où les États utilisent des méthodes différentes qui sont sources de confusion et d'insécurité alimentaire³⁰.

12. S'agissant des recommandations concernant l'eau et l'assainissement³¹, la Commission indique que la défécation à ciel ouvert reste endémique et que la qualité de l'eau est un problème, malgré la campagne nationale en faveur de la propreté³².

13. Dans le domaine de la santé³³, la part des dépenses de santé du Gouvernement représente 1,4 % du PIB. Les urgences médicales plongent souvent les familles dans la pauvreté³⁴. L'intégration de la perspective de genre dans les budgets³⁵ a des répercussions potentielles sur les services de santé maternelle et infantile et de nutrition sachant qu'une part plus importante des responsabilités budgétaires n'est désormais plus du ressort de l'administration centrale mais de celui des États³⁶.

14. En ce qui concerne la santé des femmes et des enfants³⁷, la Commission indique qu'en dépit de programmes de nutrition et de distribution de vitamines pour les femmes enceintes et allaitantes, le taux de mortalité maternelle reste élevé et s'établit à 167 pour 1 000, contre un objectif de 109 pour 1 000 d'ici à 2015³⁸. Malgré l'accent mis récemment sur la santé de la procréation dans le cadre de programmes de santé déployés dans les régions rurales, près de 46 500 décès liés à la maternité sont enregistrés chaque année ; 8 % de ces décès sont dus à des avortements non médicalisés³⁹. Le taux de mortalité infantile recule mais il reste élevé dans des États comme le Madhya Pradesh, l'Assam, l'Odisha et l'Uttar Pradesh⁴⁰.

15. S'agissant des efforts visant à remédier au déséquilibre entre la proportion de filles et celle de garçons et à interdire la sélection prénatale du sexe⁴¹, la Commission signale que les données du recensement de 2011 révèlent que le rapport entre filles et garçons est passé à 914 filles pour 1 000 garçons, contre 927 en 2001⁴². Le Gouvernement a lancé la campagne *Beti Bachao Beti Pado* (« Sauver les filles, éduquer les filles ») pour mettre un terme à cette tendance et celle-ci semble avoir des résultats positifs⁴³.

16. Concernant l'éducation⁴⁴, le projet de nouvelle politique en matière d'éducation ne fait aucune référence à l'éducation aux droits de l'homme⁴⁵. La mise en œuvre de la loi de 2009 relative au droit à l'éducation est en cours dans 25 des 29 États⁴⁶. Les infrastructures de base des écoles demeurent insuffisantes. Les résultats de l'apprentissage dans les écoles publiques et privées sont affligeants⁴⁷. Les initiatives de discrimination positive dans le domaine de l'éducation ont permis de faire reculer l'âge du mariage⁴⁸.

17. S'agissant des recommandations relatives à la liberté de contracter mariage et aux mesures de dissuasion contre les mariages d'enfants⁴⁹, la Commission nationale des droits de l'homme indique que le projet de loi visant à interdire toute ingérence dans la liberté de contracter mariage, dans le but de prévenir les crimes d'honneur, a bénéficié du soutien de plusieurs États. Néanmoins, le Gouvernement n'a pas donné suite, alors même que ce projet de loi se garde bien de proposer des modifications du Code pénal afin de définir les crimes d'honneur et de prévoir des sanctions appropriées. Le projet de loi ne propose pas non plus de modifier la loi spéciale sur le mariage afin de supprimer la période de trente jours pour l'enregistrement d'un mariage. L'Inde ne dispose pas de loi relative à l'enregistrement obligatoire des mariages. Les mariages d'enfants et les mariages forcés continuent d'exister en toute impunité⁵⁰. Les mariages d'enfants demeurent une réalité en raison de l'application inefficace de la loi, des coutumes et pratiques traditionnelles et de l'absence de données de référence pour pouvoir agir efficacement et éliminer cette pratique⁵¹.

18. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et des enfants⁵², la Commission signale que la loi de 2013 portant modification de la loi pénale fournit une nouvelle définition du viol, qu'elle comporte de nouvelles dispositions sur la violence contre les femmes et prévoit des peines plus sévères, mais que les femmes continuent d'être victimes de violence. En 2014, 337 922 actes de violences à l'égard de femmes ont été recensés, dont 36 735 viols. La loi relative à la protection de l'enfant contre les infractions à caractère sexuel de 2012 et la loi sur la protection des femmes contre le harcèlement sexuel sur le lieu

de travail de 2013 ont été promulguées. S'il est vrai que le régime juridique est renforcé, les allégations d'infractions sexuelles contre des mineurs n'ont pas montré de signes d'affaiblissement⁵³.

19. En vertu de la loi modifiée de 2015 relative à la justice pour mineurs, les enfants âgés de 16 à 18 ans seraient soumis aux mêmes procédures que les adultes⁵⁴.

20. S'agissant des recommandations relatives à la protection de l'enfance et à la réadaptation des enfants qui travaillent⁵⁵, la Commission fait savoir que le Projet national sur le travail des enfants se poursuit dans 270 districts de 20 États où le travail des enfants est un phénomène endémique. La réadaptation des enfants affranchis de l'obligation de travailler est très insatisfaisante. De nombreux enfants reprennent le travail car leur famille ne dispose pas d'autres moyens de subsistance⁵⁶. Malgré les services et programmes de protection de l'enfance, un grand nombre d'enfants continuent de vivre dans la rue et sont sans famille⁵⁷. Une attention urgente doit être apportée à la persistance des problèmes concernant les foyers pour enfants, les enfants des rues et les enfants déscolarisés⁵⁸.

21. La législation relative aux personnes handicapées⁵⁹ n'a pas été mise en œuvre efficacement ; l'accessibilité et l'égalité des chances pour les personnes handicapées sont encore loin d'être une réalité. Un nombre important d'enfants handicapés ne sont pas scolarisés et sont analphabètes⁶⁰.

22. S'agissant des castes et tribus répertoriées et des minorités⁶¹, les données nationales montrent que 47 064 infractions ont été commises à l'encontre des castes répertoriées en 2014, et 11 451 contre des tribus répertoriées. Le réexamen de la législation correspondante n'a pas fait l'objet d'efforts suffisants, empêchant la modification de 2015 apportée à la loi de 1989 sur la prévention des atrocités de porter fruit⁶².

23. En ce qui concerne les faits nouveaux, des actes de violence sporadiques déclenchés par la consommation de viande de bœuf ont été signalés dans différentes régions de l'Inde. L'aile d'extrême droite de la Brigade Hindutva est soupçonnée d'être à l'origine de ces incidents⁶³.

24. Signalant que les troubles au Jammu-et-Cachemire sont sous le feu des projecteurs, la Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde indique que l'utilisation d'armes à plomb est controversée et qu'elle s'est saisie d'une affaire sur cette question⁶⁴.

III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales⁶⁵ et coopération avec les mécanismes et organes internationaux de protection des droits de l'homme⁶⁶

25. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 notent que l'Inde n'a pas donné suite à près de 20 recommandations issues des deux premiers cycles de l'EPU la concernant⁶⁷, qu'elle a pourtant acceptées et qui ont trait à la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ils renouvellent cette recommandation⁶⁸. Les auteurs de 18 communications conjointes réitèrent près de 20 recommandations dont l'Inde a pris note⁶⁹ et qui concernent la ratification d'autres traités auxquels elle n'est pas encore partie⁷⁰.

26. S'agissant des recommandations relatives à la coopération internationale⁷¹, les auteurs de la communication conjointe n° 14 indiquent que l'Inde a soumis son dernier rapport au Comité des droits de l'homme en 1995 et réitèrent la recommandation voulant qu'elle accepte la demande de visite⁷² du Rapporteur spécial sur la torture en attente depuis

1993⁷³. Peoples' Vigilance Committee on Human Rights (PVCHR) exhorte l'Inde à donner immédiatement suite aux recommandations que la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes a formulées à l'issue de sa mission en 2013⁷⁴.

27. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 signalent que la tenue de consultations largement ouvertes avec la société civile pour la préparation de l'EPU reste illusoire⁷⁵. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 11, le Gouvernement indien a un long passé de persécutions des défenseurs des droits de l'homme. De fait, le Gouvernement a empêché M. Khurram Parvez du Jammu-et-Cachemire de se rendre à Genève pour assister à la trente-troisième session du Conseil des droits de l'homme⁷⁶.

28. Le Kashmir Institute of International Relations recommande que le Gouvernement permette à une mission d'établissement des faits du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de se rendre librement au Jammu-et-Cachemire et qu'il autorise l'accès sans restriction à cette région au Comité international de la Croix-Rouge, à Médecins sans frontières et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan⁷⁷.

B. Cadre national des droits de l'homme⁷⁸

29. Human Rights Watch (HRW) recommande que l'Inde adopte le projet de loi sur la prévention de la torture, après s'être assurée qu'il est conforme aux dispositions de la Convention contre la torture et qu'il ne contient aucune disposition accordant l'immunité aux agents de l'État⁷⁹.

30. Le Kashmir Scholars Action Group et les auteurs d'autres communications exhortent l'Inde à abroger immédiatement les lois qui accordent l'impunité, telles que la loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées⁸⁰.

31. S'agissant des recommandations issues des deux premiers cycles de l'EPU⁸¹, les auteurs de la communication conjointe n° 14 notent que l'Inde compte neuf institutions nationales et plus de 180 institutions des droits de l'homme au niveau des États. Celles-ci se heurtent à des obstacles systématiques dans les domaines touchant à leurs procédures de nomination, à leur composition, à leur pluralisme, à leur transparence, à leur mandat et à leurs pouvoirs, qui nuisent à leur bon fonctionnement⁸². Les auteurs de la communication conjointe n° 6 soulignent que l'Inde n'a pas accepté la recommandation concernant la mise en œuvre des observations internationales de 2011 visant à garantir l'indépendance de la Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde et le respect de normes élevées. Ceux-ci commentent en détail ces observations, y compris le fait qu'aucun rapport annuel n'a été publié depuis quatre ans et que la Commission n'exerce pas le pouvoir d'examen des lois que lui confère l'article 12, en particulier l'examen de la loi relative à la réglementation des contributions étrangères, sachant que le renouvellement de l'enregistrement d'environ 30 000 organisations doit être décidé cette année au regard de cette loi⁸³. Les auteurs des communications conjointes n° 6 et 14 font des recommandations⁸⁴.

32. Les auteurs de la communication conjointe n° 40 recommandent la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'EPU et la mise en place d'un mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi faisant office de mécanisme gouvernemental permanent afin d'assurer la liaison avec les ministères compétents et la consultation de la société civile, des institutions nationales des droits de l'homme et de l'ensemble des parties prenantes concernées⁸⁵. Le Bureau du Haut-Représentant recommande à l'Inde de faire rapport sur la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de son rapport pour l'EPU⁸⁶.

33. En ce qui concerne les recommandations relatives à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme⁸⁷, les auteurs de la communication conjointe n° 20 mentionnent les programmes de formation sur les droits des femmes et de l'enfant que le Gouvernement propose aux responsables chargés de l'application des lois⁸⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 et GOODGroup recommandent l'élaboration d'un plan national d'action pour l'éducation aux droits de l'homme avant l'examen à mi-parcours, en partenariat avec des étudiants, des enseignants, ainsi que des professeurs et administrateurs de collèges et d'universités⁸⁹.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Questions touchant plusieurs domaines

*Égalité et non-discrimination*⁹⁰

34. S'agissant des recommandations dont l'Inde a pris note au sujet de l'enregistrement des naissances⁹¹, les auteurs de la communication conjointe n° 17 signalent que l'enregistrement universel des naissances aurait dû être achevé en 2010⁹².

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 22 renouvellent les recommandations⁹³ concernant l'adoption d'une loi contre la discrimination qui traite de tous les types de discrimination et qui soit pleinement opposable à toute entreprise privée et à tout acteur transnational, surtout dans le domaine de l'éducation, du logement et de l'emploi⁹⁴.

36. Eu égard aux objectifs de développement durable qui visent à ce que nul ne soit laissé pour compte, les auteurs de la communication conjointe n° 43 attirent l'attention sur la situation précaire des enfants « invisibles », en particulier ceux des communautés nomades et des tribus non répertoriées⁹⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 soulignent que ces communautés ont été répertoriées comme criminelles à l'époque coloniale et qu'aucune suite n'a été donnée aux recommandations de la Commission nationale sur les communautés nomades et non répertoriées de 2008⁹⁶. Soulignant le lien qui existe entre stéréotypes et violence, les auteurs de la communication conjointe n° 19 indiquent qu'après soixante ans d'indépendance politique en Inde, les membres de la communauté Kuruvan sont soumis à des tortures par les forces de police du Tamil Nadu sous prétexte qu'ils sont des « multirécidivistes »⁹⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent l'abrogation de la loi de 1952 sur les multirécidivistes⁹⁸.

37. HRW évoque une nouvelle loi visant à mettre un terme à la pratique dégradante et inhumaine du « ramassage manuel » des excréments⁹⁹, qui, d'après les auteurs de la communication conjointe n° 40, concerne tout particulièrement les femmes des castes inférieures¹⁰⁰. HRW attire l'attention sur les amendements proposés à la loi relative à la prévention des atrocités à l'égard des castes et tribus répertoriées¹⁰¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 notent qu'en dépit de dispositifs de protection, les communautés dalits continuent d'être victimes d'atrocités. En 2014, 2 333 viols de femmes appartenant à des castes enregistrées ont été signalés, soit une moyenne de six viols par jour¹⁰². Amnesty International recommande que les fonctionnaires de police qui n'enregistrent pas correctement les plaintes de discrimination et d'actes de violence fondés sur la caste et qui ne mènent pas d'enquêtes à leur sujet soient tenus responsables de leurs actes¹⁰³.

38. Prenant note que l'homosexualité a de nouveau été incriminée en 2013, les auteurs de la communication conjointe n° 21 font état des exactions commises contre des personnes

LGBTI depuis le deuxième cycle de l'EPU en 2012¹⁰⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent l'abrogation de l'article 377 du Code pénal¹⁰⁵.

39. HRW signale que la Cour suprême a récemment reconnu les personnes transgenres comme des personnes d'un troisième genre et demandé le réexamen d'un jugement précédent dans lequel elle confirmait la validité d'une loi discriminatoire datant de l'époque coloniale qui incriminait l'homosexualité¹⁰⁶. Malgré cela, les auteurs de la communication conjointe n° 21 constatent que peu d'efforts ont été consentis pour donner effet à l'un des aspects essentiels de la décision de la Cour, à savoir que les personnes transgenres doivent être reconnues juridiquement sur la base de l'identité de genre qu'elles s'attribuent¹⁰⁷. La Cour internationale de juristes (CIJ) recommande la tenue d'une consultation publique constructive avec les membres de la communauté transgenre dans le but de réviser en profondeur le projet de loi relatif à la protection des droits des personnes transgenres de 2016 et de le mettre en conformité avec la décision de la Cour et le droit international des droits de l'homme¹⁰⁸.

*Développement, environnement et entreprises, et droits de l'homme*¹⁰⁹

40. Les auteurs de la communication conjointe n° 37 mentionnent plus de 20 initiatives et actions progressistes visant à mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable¹¹⁰. Préoccupés par le fait que les groupes vulnérables ne sont pas au courant de ces mesures, les auteurs de la communication conjointe n° 40 recommandent¹¹¹ l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de suivi des progrès des initiatives publiques¹¹².

41. Dans son compte rendu des recherches qu'elle a menées sur les entreprises et les droits de l'homme dans les États du Chhattisgarh, du Jharkhand et de l'Odisha, Amnesty International recommande que les sociétés minières publiques et privées soient tenues, entre autres, de réaliser des études d'impact de leurs activités sur les droits de l'homme dans le cadre du processus de diligence raisonnable¹¹³. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 indiquent que l'État d'Odisha a adopté une loi sur les forces de sécurité industrielle en 2012 qui permet le déploiement de forces armées sur les sites de projets industriels¹¹⁴.

42. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 soulignent que l'Inde a ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques en octobre 2016¹¹⁵. S'agissant de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le domaine de l'environnement, les auteurs de la communication conjointe n° 37 recommandent le déploiement d'un programme complet de points de tri sélectif des déchets, tout en veillant à ce que les chiffonniers soient reconnus comme des travailleurs possédant des droits et une dignité, et l'interdiction de toute activité minière destructive, du déversement des déchets non traités dans les cours d'eau et les océans et de la déforestation¹¹⁶.

43. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 signalent que la mise en œuvre des lois relatives à l'environnement laisse à désirer en raison de la médiocrité des mécanismes d'application, d'une responsabilisation insuffisante et du manque de possibilités de recours¹¹⁷.

2. Droits civils et politiques

*Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne*¹¹⁸

44. HRW signale que l'Inde a pris note de toutes les recommandations¹¹⁹ concernant l'abolition de la peine de mort et que les tribunaux indiens ont reconnu que la peine de mort avait été prononcée de manière disproportionnée et discriminatoire contre des personnes issues de groupes défavorisés¹²⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 formulent également des remarques à ce sujet¹²¹. Amnesty International recommande de

limiter la peine de mort aux « crimes les plus graves » comme première étape vers son abolition complète¹²². Lawyers Collective recommande en particulier l'abrogation de la loi de 1985 qui prévoit la peine de mort pour les multirécidivistes auteurs d'infractions liées à la drogue¹²³.

45. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 notent qu'un grand nombre de plaintes graves ont été déposées contre les forces de sécurité dans les zones de conflit, en particulier au Jammu-et-Cachemire et dans les États du nord-est et du centre de l'Inde. Il s'agit de plaintes pour viols et agressions sexuelles, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, arrestations et détentions arbitraires et torture. Des plaintes de torture et d'exécutions extrajudiciaires provenant d'autres régions ont également été recensées. Il est extrêmement difficile d'engager des poursuites contre les officiers de police et les agents de l'État en raison des différentes protections que la loi leur confère¹²⁴. HRW indique que les agents de sécurité et les fonctionnaires qui commettent des violations graves des droits de l'homme continuent de bénéficier d'une impunité de fait¹²⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 réitèrent les recommandations¹²⁶ tendant à ce que l'Inde abroge la loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées et d'autres lois relatives à la sécurité¹²⁷. Attirant l'attention sur les lacunes du Code pénal, les auteurs de la communication conjointe n° 22 indiquent que la décision d'engager des poursuites contre les fonctionnaires accusés de viols au Jammu-et-Cachemire ne devraient pas être subordonnée à l'aval préalable des autorités¹²⁸. L'Association of Parents of Disappeared Persons réitère la recommandation invitant l'Inde à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées¹²⁹.

46. PVCHR et les auteurs des communications conjointes n°s 11 et 1 rendent compte de la pratique apparemment très répandue de la torture¹³⁰. Amnesty International signale que les deux tiers de la population carcérale indienne se composent de détenus en attente de procès et que les Dalits, les Adivasis et les musulmans représentent un nombre disproportionné de ces détenus¹³¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 indiquent que la police et le système pénitentiaire continuent d'être régis par des lois adoptées au XIX^e siècle¹³². HRW recommande que l'Inde mette en œuvre une réforme de la police, conformément à la recommandation de la Cour suprême, et prévienne la mise en place d'un mécanisme d'examen des plaintes pour lutter contre les violences policières. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 recommandent la mise en œuvre du projet de loi de 2015 sur une police modèle¹³³. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent la création de conseils de visiteurs dans tous les établissements pénitentiaires des États, conformément à la recommandation du Ministère de l'intérieur de 2011, la suppression de toute restriction induite à l'accès aux prisons conformément à la recommandation du Ministère de l'intérieur de 2015, ainsi que la mise en place de services d'aide juridictionnelle dans chaque établissement pénitentiaire¹³⁴.

*Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit*¹³⁵

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 signalent que l'appareil judiciaire indien pâtit d'un manque de ressources. Des retards de dix ans ou plus dans le prononcé des jugements constituent la norme. Les auteurs de cette communication affirment que, à l'instar de la magistrature, les procureurs sont profondément corrompus et exigent des pots-de-vin pour refuser ou accepter les demandes de libération sous caution, engager certaines poursuites et présenter des éléments de preuve à l'audience. Pas une seule étude n'a été menée par le Gouvernement pour évaluer l'efficacité du Parquet et sa responsabilité¹³⁶.

48. S'agissant d'une recommandation relative à l'accès à la justice¹³⁷, Amnesty International indique que l'insuffisance des services d'aide juridictionnelle continue de contribuer à la durée excessive de la détention provisoire¹³⁸.

49. Les auteurs de la communication conjointe n° 45 signalent que l'Inde a refusé d'agir au sujet des 7 000 fosses communes anonymes signalées, bien que leur présence eut été confirmée par la Commission des droits de l'homme de l'État du Jammu-et-Cachemire (qui a cessé d'exister depuis juin 2014) et en dépit de l'offre d'assistance présentée par le Parlement européen en 2008¹³⁹.

50. Le South Asia Human Rights Documentation Centre recommande l'établissement d'un droit obligatoire à réparation pour les victimes de violences commises par l'État¹⁴⁰.

51. Le Child Rights Information Network signale que la loi de 2015 relative à la justice pour mineurs (prise en charge et protection de l'enfance) a réintroduit la prison à vie comme peine possible pour les enfants de 16 ans ou plus qui commettent des infractions graves dans tous les États et territoires, à l'exception du Jammu-et-Cachemire¹⁴¹.

*Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique*¹⁴²

52. Environ huit communications, dont celles de Christian Solidarity Worldwide, Jubilee Campaign et les communications conjointes n°s 4, 15, 24, 27 et 28, signalent une détérioration de la situation au regard de la liberté de religion depuis l'EPU de 2012¹⁴³. Ces communications font référence aux victimes de violences intercommunautaires dans l'Odisha, en particulier aux chrétiens en attente de jugement¹⁴⁴, ainsi qu'à des actes de violence de grande ampleur ayant pris pour cible des musulmans dans l'Uttar Pradesh en 2013¹⁴⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent à nouveau à l'Inde d'adopter le projet de loi de 2013 sur la prévention de la violence intercommunautaire et ciblée (accès à la justice et aux réparations)¹⁴⁶.

53. Plusieurs communications, dont la communication conjointe n° 32, rendent compte de la grave insécurité que les lois contre la conversion font peser sur les minorités religieuses¹⁴⁷, des cérémonies de « Ghar-wapsis » (cérémonies de reconversion à l'hindouisme)¹⁴⁸ et du durcissement de la loi interdisant la viande de bœuf promulguée après 2014¹⁴⁹. Plusieurs des documents soumis font état de milices armées qui entraînent des organisations d'extrême droite, accentuant de ce fait les menaces qui pèsent sur les minorités religieuses¹⁵⁰.

54. S'agissant de la recommandation relative à la sécurité des journalistes¹⁵¹, les auteurs de la communication conjointe n° 31 signalent une augmentation des attaques contre la liberté de la presse ainsi que la manifestation des désaccords au cours de la période considérée et notent que 21 cas de persécution d'écrivains et de journalistes ont été recensés en 2015 et 26 entre janvier et juin 2016. Ils mentionnent également que la place de plus en plus importante qu'occupe la rhétorique nationaliste a donné lieu à une augmentation des attaques contre la liberté d'expression et de la presse par des groupes d'extrême droite et d'autodéfense¹⁵². La CIJ souligne que l'État a eu recours à différents moyens, y compris à des poursuites pénales pour « sédition » et « diffamation » contre des défenseurs des droits de l'homme, des ONG, des journalistes et d'autres personnes¹⁵³.

55. Tout en attirant l'attention sur l'arrêt de la Cour suprême de 2015 en faveur du maintien et de la promotion du droit à la liberté d'expression des citoyens indiens sur Internet, Access-Now et les auteurs de la communication conjointe n° 3 soulignent que les blocages de sites Internet se sont multipliés depuis 2015¹⁵⁴.

56. S'agissant des recommandations relatives à la protection des défenseurs des droits de l'homme¹⁵⁵, les auteurs de la communication conjointe n° 38 indiquent que le Gouvernement ne les a pas pleinement mises en œuvre et qu'aucune loi relative aux défenseurs des droits de l'homme n'a été adoptée. Ils font état d'une nouvelle tendance inquiétante qui consiste à cibler les défenseurs des droits de l'homme en invoquant la loi sur le droit à l'information¹⁵⁶. Amnesty International évoque des informations diffusées par les médias en 2014 au sujet d'un document classifié du Service indien du renseignement

qui décrit les activités d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales bénéficiant d'un financement étranger comme « ayant un impact négatif sur le développement économique »¹⁵⁷. Une quinzaine de communications font état de restrictions touchant la société civile et la CIJ indique que le Gouvernement a invoqué la loi relative à la réglementation des contributions étrangères pour annuler l'enregistrement d'environ 4 000 organisations en 2012 et 10 000 en 2015. Cette loi est utilisée de manière disproportionnée pour cibler et harceler les ONG et les militants qui critiquent les priorités politiques gouvernementales comme Greenpeace, Lawyers Collective et Sabrang Trust¹⁵⁸.

*Interdiction de toutes les formes d'esclavage*¹⁵⁹

57. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 évoquent les différentes formes d'esclavage, ainsi que les mauvais traitements généralisés dont sont victimes les travailleuses domestiques¹⁶⁰, tandis que les auteurs de la communication conjointe n° 34 décrivent le cercle vicieux des migrations internes de main-d'œuvre, ou « dadan », qui s'apparentent à de la traite¹⁶¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent que l'Inde ratifie la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et garantisse un salaire minimum et des conditions de travail équitables aux travailleurs domestiques, ainsi qu'une protection contre toute forme de mauvais traitements¹⁶².

58. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 signalent que le Gouvernement a mis en place un programme sectoriel central pour la réadaptation des travailleurs libérés de leur servitude prévoyant une augmentation sensible des sommes qui leur sont versées en vue de leur réadaptation. Ceux-ci ne peuvent néanmoins avoir accès à la totalité de cette somme que si la personne responsable de leur asservissement est condamnée par un tribunal, ce qui pose problème¹⁶³. Les auteurs de la communication conjointe n° 34 recommandent que la réadaptation des travailleurs libérés ne soit pas subordonnée à la condamnation des personnes qui les ont réduits en servitude, en consultation avec la Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde et d'autres parties prenantes¹⁶⁴.

59. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 indiquent qu'un travailleur sur sept du secteur non structuré en Inde travaille dans une plantation de thé et que plus de 50 % de ces emplois sont occupés par des femmes. Dans l'Assam, les violations persistantes des droits du travail dans le secteur du thé font perdurer la servitude et l'esclavage de générations en générations dans les plantations¹⁶⁵.

60. En ce qui concerne les recommandations relatives à la traite des êtres humains¹⁶⁶, les auteurs de la communication conjointe n° 17 soulignent que l'ajout de l'article 370 au Code pénal a élargi la définition de traite des êtres humains conformément aux dispositions du Protocole de Palerme¹⁶⁷. Les auteurs des communications conjointes n° 18 et 9 et Creating Resources for Empowerment in Action (CREA) font état de violations et de la stigmatisation dont sont victimes les travailleurs du sexe, tandis que les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent la dépénalisation du commerce du sexe entre adultes consentants et l'abrogation de la loi de 1956 sur la prévention des trafics immoraux¹⁶⁸.

Droit à la vie privée

61. S'agissant d'un fait nouveau, les auteurs de la communication conjointe n° 31 croient comprendre qu'un projet de loi relatif à la vie privée est en cours d'élaboration mais craignent que les organismes chargés de l'application des lois cherchent à obtenir des exemptions, ce qui risque de remettre en question sa portée et son efficacité¹⁶⁹. Internet-D-P recommande l'adoption d'une loi qui renforce la protection du droit au respect de la vie privée¹⁷⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 recommandent l'adoption et la

mise en œuvre d'un cadre juridique complet de protection des données conforme aux normes internationales¹⁷¹.

3. Droits économiques, sociaux et culturels

*Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables*¹⁷²

62. Les auteurs de la communication conjointe n° 22 recommandent que l'Inde garantisse la sécurité de l'emploi et un salaire minimum ainsi qu'une protection sociale aux travailleurs de première ligne des programmes de justice sociale¹⁷³.

*Droit à un niveau de vie suffisant*¹⁷⁴

63. S'agissant de la mise en œuvre de l'engagement pris par l'Inde de remédier aux inégalités socio-économiques entre les riches et les pauvres¹⁷⁵, les auteurs de la communication conjointe n° 33 indiquent que la richesse est concentrée dans les mains d'un petit nombre, que la fiscalité n'est pas à la hauteur de la croissance et que les dépenses sociales reculent¹⁷⁶.

64. Même si l'Inde a accepté deux recommandations tendant à promouvoir la sécurité alimentaire et à renforcer le système public de distribution alimentaire¹⁷⁷, les auteurs de la communication conjointe n° 14 font remarquer qu'elle est le pays du monde le plus touché par la faim. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 lui recommandent de veiller à ce que la loi nationale sur la sécurité alimentaire de 2013 soit conforme à ses obligations en matière de droits de l'homme et à ce qu'elle élargisse la portée de la loi¹⁷⁸.

65. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 signalent une augmentation de la proportion de personnes sans terre dans les zones rurales, de la détresse agraire, des migrations forcées et des suicides d'agriculteurs pour cause d'endettement et d'appauvrissement¹⁷⁹. S'agissant des recommandations en matière de logement¹⁸⁰, les auteurs de la communication conjointe n° 16 indiquent que l'Inde est le pays du monde où l'on recense le plus grand nombre de personnes sans abri, de pauvres dans les régions urbaines et rurales et de ménages privés de terre. Malgré les engagements pris de fournir « un logement pour tous » à l'horizon 2022, le paradigme de la croissance économique du pays favorise le sans-abrisme, les expulsions forcées, l'appropriation illicite ou l'aliénation des terres et les déplacements¹⁸¹. Plusieurs communications font état de violation des droits au logement et à la terre¹⁸². S'agissant de l'objectif de développement durable n° 11¹⁸³, les auteurs de la communication conjointe n° 16 recommandent que les villes « intelligentes » ne favorisent pas les expulsions, la ségrégation et les réinstallations forcées¹⁸⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent que l'Inde promulgue une loi nationale relative au droit au logement afin de mettre fin au sans-abrisme, aux expulsions, à la ségrégation et à la ghettoïsation ; qu'elle mette en œuvre des lois progressistes et veille à ce que les politiques et programmes adoptent le cadre des droits de l'homme ; qu'elle promulgue une loi nationale sur la réforme foncière afin que les sans-terre puissent avoir accès à des terres, en particulier les membres des castes et des tribus répertoriées et les femmes ; et qu'elle adopte une loi sur le droit à la propriété familiale¹⁸⁵.

*Droit à la santé*¹⁸⁶

66. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent de porter à 5 % du PIB le budget de la santé publique, d'investir massivement dans les soins de santé primaires et d'institutionnaliser la Politique nationale de santé sur la base du concept de soins de santé primaires complets¹⁸⁷. Lawyers Collective souligne l'urgence d'adopter une démarche fondée sur les droits pour lutter contre les infections par le virus de l'hépatite C et la tuberculose¹⁸⁸.

67. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 font état de contradictions. La plupart des femmes ne savent pas encore que l'avortement est légal depuis l'adoption, en 1971, de la loi sur l'interruption médicale de grossesse. Néanmoins, l'avortement sexosélectif est illégal et le Code pénal continue d'incriminer l'avortement. Des mesures de coercition telles que la « norme des deux enfants » (en vertu de laquelle les personnes ayant plus de deux enfants ne peuvent se présenter aux élections, sont exclues de certains emplois et privées de prestations sociales) continuent d'être exercées. En Inde, 72 % des stérilisations féminines sont à visée contraceptive. La stérilisation est pratiquée dans des conditions extrêmement dangereuses et s'accompagne de violations des droits de l'homme¹⁸⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 36 recommandent l'application des arrêts de la Cour suprême, y compris le démantèlement des camps de stérilisation dans un délai de trois ans¹⁹⁰.

68. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 et CREA soulignent l'importance de la mise en œuvre des recommandations en matière de santé¹⁹¹ ou de l'objectif de développement durable n° 3¹⁹² pour les jeunes¹⁹³. Sachant qu'il y a en Inde plus de 250 millions d'adolescents, les auteurs de la communication conjointe n° 26 demandent qu'une éducation sur la santé procréative et sexuelle soit dispensée en tout lieu aux adolescents et aux jeunes, que la législation visant à empêcher les mariages précoces fasse l'objet d'une stricte application et que les jeunes couples aient accès à des moyens de contraception pour retarder les grossesses¹⁹⁴.

*Droit à l'éducation*¹⁹⁵

69. Les auteurs des communications conjointes n°s 22 et 39¹⁹⁶ analysent la mise en œuvre des recommandations relatives à l'éducation¹⁹⁷ ou de l'objectif de développement durable n° 4. D'après les auteurs de la communication conjointe n° 22, les ressources allouées à l'éducation au cours des quatre dernières années ont diminué de manière régulière pour s'établir à 0,48 % du PIB en 2016. Les principales caractéristiques de la loi sur l'éducation n'ont pas été mises en œuvre ou sont en train d'être retirées, sans reconnaître ni remédier à l'insuffisance des infrastructures qui en est la cause. Les mesures de discrimination positive pour garantir l'intégration des enfants issus de groupes marginalisés dans les établissements d'enseignement publics ou privés ont eu des résultats peu satisfaisants dans la mesure où la politique ne parvient pas à surmonter les obstacles sociaux et politiques à leur intégration. Le déficit de ressources dans l'enseignement secondaire empêche les adolescents issus de communautés marginalisées d'avoir accès à des possibilités d'éducation au-delà du primaire (6 à 14 ans), en raison du coût élevé de l'enseignement privé, ce qui les pousse sur le marché du travail et vers des travaux domestiques non rémunérés¹⁹⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 font remarquer que l'Inde n'a pas encore entériné la « Déclaration sur la sécurité dans les écoles », tandis que ceux de la communication conjointe n° 2 demandent que cette déclaration soit respectée¹⁹⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 22 recommandent que le projet de loi sur la politique nationale d'éducation soit aligné sur les principes de la politique de 1986 et ceux de la communication conjointe n° 39 demandent l'alignement des plans nationaux sur l'objectif de développement durable n° 4²⁰⁰. CCL-NLSIU recommande que l'Inde étende le champ d'application de la loi relative au droit à l'éducation du préscolaire jusqu'à 18 ans²⁰¹.

4. Droits de personnes ou groupes spécifiques

*Femmes*²⁰²

70. S'agissant des recommandations visant à remédier au déséquilibre entre la proportion de filles et de garçons²⁰³, les auteurs de la communication conjointe n° 12 signalent que depuis le dernier examen la concernant, l'Inde n'a pas pris de mesures

efficaces pour combattre le fœticide féminin. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent le lancement de programmes pilotes sur la mise en œuvre de la loi sur les techniques de diagnostic préconceptionnel et prénatal (interdiction de la sélection du fœtus en fonction du sexe) dans certains districts et demandent la création d'une agence centrale afin de lutter contre le fœticide féminin – ce qui aura pour effet de renforcer l'obligation de rendre des comptes, d'encourager les naissances de filles et de rendre obligatoire l'enregistrement des naissances en mettant l'accent sur les filles²⁰⁴.

71. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 font remarquer que la pauvreté est intrinsèquement liée à l'insécurité alimentaire et que les femmes et les filles tendent à être davantage en situation de malnutrition²⁰⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 42 recommandent de garantir l'accès des femmes à des aliments nourrissants, en particulier pendant l'adolescence, la grossesse et la période post-partum²⁰⁶.

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 s'inquiètent de ce que les organes de gouvernance locale interdisent de plus en plus aux femmes d'utiliser des téléphones mobiles et Internet dans les régions rurales²⁰⁷.

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 recommandent la réforme du code musulman du statut personnel et l'abolition du « triple » divorce et de la polygamie²⁰⁸.

74. Amnesty International signale que plus de 327 000 actes de violence à l'encontre de femmes, dont plus de 34 000 viols, ont été signalés en 2015²⁰⁹. HRW indique qu'après le scandale suscité par un viol collectif brutal avec assassinat à Delhi, le Gouvernement a modifié la législation pénale afin de renforcer la réponse de la justice pénale aux agressions sexuelles²¹⁰. Amnesty International recommande l'introduction de lois visant à prévenir spécifiquement les crimes d'honneur et à poursuivre leurs auteurs, ainsi que la traduction en justice des membres des conseils de village non élus qui ordonnent que des actes de violence soient commis contre des femmes dalits ou adivasis, ou les approuvent²¹¹.

*Enfants*²¹²

75. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 recommandent l'élaboration de normes nationales pour l'établissement des budgets publics en faveur des droits de l'enfant qui soient conformes aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant²¹³.

76. Des contradictions entre des lois apparentées sont signalées. Ainsi, les auteurs de la communication conjointe n° 10 indiquent qu'en vertu de la loi relative à la protection de l'enfant contre les infractions à caractère sexuel de 2012, les relations sexuelles avec une fille de moins de 18 ans sont considérées comme un viol²¹⁴. Amnesty International signale toutefois qu'une exception à l'article 375 du Code pénal n'incrimine pas les rapports sexuels qu'un homme peut avoir avec son épouse de 15 ans²¹⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 indiquent que 11 États n'ont pas utilisé 73,76 % des fonds impartis à la campagne *Beti Bachao Beti Padao* en 2014-2015²¹⁶.

77. En ce qui concerne les recommandations relatives au travail des enfants²¹⁷, les auteurs des communications conjointes n° 40 et 17 font remarquer que les modifications apportées en 2016 à la loi sur le travail des enfants permettent aux enfants de moins de 14 ans de travailler pour leur « famille ou l'entreprise familiale ». Dans la mesure où la plupart des emplois au sein de la famille sont fondés sur la caste et sachant que les familles pauvres sont prises au piège de la servitude pour dette de générations en générations, cette nouvelle loi aura des effets négatifs sur les plus marginalisés et risque d'augmenter les taux d'abandon scolaire des enfants vivant dans les zones rurales, qui sont déjà les plus défavorisés en ce qui concerne l'exercice du droit à l'éducation²¹⁸.

78. Les auteurs de la communication conjointe n° 40 recommandent la pleine mise en œuvre de la loi contre les châtiments corporels²¹⁹.

*Personnes handicapées*²²⁰

79. HRW signale que la Commission nationale pour la femme a réalisé sa première étude sur la situation des femmes présentant des handicaps psychosociaux et intellectuels placées dans les établissements de santé mentale publics²²¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 recommandent l'adoption du projet de loi sur le droit des personnes handicapées, en cours d'examen, et l'ajout de nouveaux articles prévoyant l'interdiction de la stérilisation et l'abolition de l'institutionnalisation forcée des femmes handicapées²²².

*Minorités et peuples autochtones*²²³

80. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 font état des travaux importants menés par le Comité Xaxa sur le statut des tribus répertoriées et des recommandations figurant dans le rapport qu'il a établi en 2014²²⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 recommandent l'adoption du projet de loi relatif à la subdivision du plan en faveur des castes et des tribus répertoriées garantissant l'ouverture de crédits budgétaires²²⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 demandent à ce que ces plans et politiques soient élaborés conformément aux engagements pris par l'Inde au titre des objectifs de développement durable²²⁶.

81. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 indiquent que les peuples autochtones sont de plus en plus souvent expulsés de leurs terres ancestrales par des entreprises nationales et multinationales, avec le soutien de la police et des administrations des États²²⁷. Plusieurs communications, dont les communications conjointes n° 7 et 13 et celles de Cultural Survival et Zo Indigenous Forum, signalent un ou plusieurs des problèmes suivants : gouverneurs qui négligent leurs devoirs constitutionnels²²⁸ et violation des programmes constitutionnels protégeant les terres tribales²²⁹ ; violation des droits des habitants des forêts par l'introduction de mesures de compensation de déboisement et la prise de contrôle des forêts par des entreprises commerciales²³⁰ ; non-respect des critères de consentement prévus par la loi sur l'acquisition et l'exploitation des zones houillères lors de l'acquisition de terres pour les mines de Coal India²³¹ et déplacements de population pour la construction de barrages²³². Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent la mise en œuvre effective des lois visant à protéger ces populations, de la loi relative aux panchayats (Extension des régions répertoriées) et de la loi sur les droits forestiers²³³. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 recommandent à nouveau à l'Inde de ratifier la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux (n° 169) de l'OIT et demandent l'adoption d'une politique tribale nationale conforme à cette convention²³⁴.

82. S'agissant de l'impunité, les auteurs de la communication conjointe n° 27 signalent qu'en 2016, la Cour suprême a enquêté sur plus de 1 500 affaires de meurtre commis par les forces de sécurité au Manipur pendant la période 1978-2010 et jugé que « l'emploi excessif de la force ou les représailles » étaient inadmissibles. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 allèguent que le Gouvernement n'a pas encore appliqué les arrêts de la Cour²³⁵. Les auteurs des communications conjointes n° 25 et 2 demandent au Gouvernement de rechercher une solution politique aux conflits armés en cours, en particulier au Manipur²³⁶.

*Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées*²³⁷

83. Les auteurs de la communication conjointe n° 41 recommandent le démantèlement des camps spéciaux mis en place au Tamil Nadu pour les réfugiés tamouls du Sri Lanka²³⁸.

84. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 indiquent que les personnes qui vivent à proximité de frontières internationales, telles que la frontière entre l'Inde et le

Bangladesh, sont victimes de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité aux frontières et exposées à des déplacements liés aux conflits²³⁹. Programme Against Custodial Torture & Impunity signale que le Parlement a adopté en mai 2015 le cent dix-neuvième amendement constitutionnel ouvrant la voie à la protection des droits des citoyens des habitants de « l'enclave » située à la frontière indo-bangladaise²⁴⁰.

5. Régions ou territoires spécifiques

85. Plusieurs communications font état de la situation au Jammu-et-Cachemire²⁴¹, et en particulier de la nette augmentation de la violence en 2016 après l'exécution, par les forces de sécurité indiennes, d'une personne soupçonnée d'être un chef militant. L'État a réagi à ces manifestations en employant la force meurtrière de manière excessive et inutile et en restreignant la liberté de mouvement, d'association et de réunion. Plus de 80 civils ont été tués et de nombreux cas d'invalidité causés par l'utilisation de fusils à plomb ont été signalés. Selon certaines informations, les forces de sécurité ont attaqué des ambulances et des hôpitaux²⁴². Physicians for Human Rights recommande que l'Inde cesse immédiatement d'utiliser des fusils à plomb lors des opérations antiémeutes ; qu'elle fournisse des équipements de protection aux forces de l'ordre et leur dispense des formations sur l'usage de la force et des armes à feu ; et qu'elle garantisse l'accès aux soins médicaux urgents, la protection du personnel médical et la non-ingérence dans la distribution des soins médicaux²⁴³.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org.

Civil society

Individual submissions:

AccessNow	Access Now, New York (United States of America);
ADF International	ADF International, Geneva (Switzerland);
AI	Amnesty International, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
APDP	Association of Parents of Disappeared Persons, Srinagar, Jammu and Kashmir (India);
CCL-NLSIU	Centre for Child and the Law, National Law School of India University, New Delhi (India);
CREA	Creating Resources for Empowerment in Action (CREA), New Delhi (India);
CRIN	The Child Rights International Network, London (UK);
CS	Cultural Survival, Cambridge, MA. (USA);
CSW	Christian Solidarity Worldwide, New Malden (UK);
EAJCW	European Association of Jehovah's Christian Witnesses, Kraainem (Belgium);
FFF	Four Freedoms Forum, Kaneohe (USA);
GOODGroup	The Good Group, Honolulu (USA);
HRW	Human Rights Watch, Geneva (Switzerland);
ICJ	International Commission of Jurists, Geneva (Switzerland);
INDIGENOUS1893	International Network for Diplomacy Indigenous Governance Engaging in Nonviolence Organizing for Understanding & Self-Determination (INDIGENOUS) Kaneohe (USA);
Internet-D-P	Internet Democracy Project, New Delhi (India);
JUBILEE CAMPAIGN	Jubilee Campaign, FAIRFAX, VA (USA);
KIIR	Kashmir Institute of International Relations, Islamabad (Pakistan);

KSAG	Kashmir Scholars Action Group, Cleveland Heights OH (USA);
LC	Lawyers Collective, New Delhi (India);
OHR	Oceania Human Rights Hawaii, Kailua (USA);
PACTI	Programme Against Custodial Torture & Impunity, Kolkata (India);
PHR	Physicians for Human Rights, New York (USA);
PVCHR	Peoples' Vigilance Committee on Human Rights, Varanasi (India);
SAHRDC	South Asian Human Rights Documentation Centre, New Delhi (India);
ZIF	Zo Indigenous Forum, Mizoram (India).
Joint submissions:	
JS1	Joint submission 1 submitted by: Eastern Indian Coalition on Human Rights (EICHR), Kolkata (India), on behalf of Banglar Manabdhikar Suraksa Mancha (MASUM), Human Rights Alert, Dalit Foundation, Sramajibi Swasthya Prakalpa Samity, Anti Ethical Forum, Jana Swasthya Samaj, Right to Food Campaign (Bihar), TISS, PVCHR, World Women on Disability, Anti-Eviction Forum (Jharkhand), SPAN (West Bengal), and DISHA;
JS2	Joint submission 2 submitted by: United NGOs Mission Manipur, Manipur (India), in cooperation with member Organisations, namely, Council for Anti Poverty Action and Rural Volunteer (CAPARV), Centre for Social Development (CSD), Village Development Organisation (VDO), Social Upliftment & Rural Education (SURE), Abundant Life Ministry (ALM), Rural Service Agency (RUSA), Development of Human Potential (DHP), Action for Welfare and Awakening I Rural Environment (AWARE), Rural Education and Action for Change Manipur (REACH-M), United Tribal Development Project (UTDP), Christian Social Development Organisation (CSDO), Chandel Khubol Social Welfare Arts and Culture Assn. (CKSWACA), Good Samaritan Foundation (GSF), Evangelical Assembly Churches (EAC), Joint Action for Relief and Development Association (JARDA), Rural Aid Services (RAS), Integrated Rural Development Agency (IRDA), Socio Economic Development Organisation (SEDO), Centre for Community, Centre for Rural Development and Educational Organisation (CERDEO), Paomei Development Society Tungjoy (PDST), Zougam Institute for Community & Rural Development (ZICORD), Rural Development Association (RDA), Socio Economic & Environment Development Organisation (SEEDO), Integrated Rural Development Welfare Association (IRDWA) and Tangkhul Theological Association (TTA);
JS3	Joint submission 3, from the coalition on Internet Rights, submitted by: Digital Empowerment Foundation, Internet Democracy Project, Point of View, Nazdeek and Association for Progressive Communications, New Delhi (India);
JS4	Joint submission 4 submitted by: Civil Society Coalition For Freedom of Religion & Strengthening Pluralism in India on behalf of: 1) National Council of Churches in India; 2) Council of Baptist Churches in North East India; 3) Malankara Orthodox Syrian Church; 4) Chaldean Syrian Church of the East; 5) Gossner Evangelical Lutheran Church

- in Chotanagpur; 6) Mennonite Church in India; 7) Baptist Church of Mizoram; 8) Mennonite Brethren Church; 9) Catholic Bishops' Conference of India Office for Dalits and Backward Classes; 10) Lutheran World Service India Trust; 11) Indian Social Institute, New Delhi; 12) Center for Study of Society and Secularism; 13) Association for Protection of Civil Rights in India; 14) Council for Social Justice & Peace; 15) National Confederation of Human Rights Organization's, Goa; 16) Doon Bible College; 17) Odisha Forum for Social Action; 18) People's Alliance for Democracy and Secularism; 19) National Solidarity Forum; 20) United Religious Organization; 21) Tamil Nadu Christian Council; 22) National Dalit Christian Watch, New Delhi; 23) Student Christian Movement of India; 24) Karnataka Christian Council; 25) Center for Social Justice; 26) Justice and Equity Demand Samiti; 27) All India Secular Forum, Assam Chapter; 28) Char Chapori Sahitya Parishad; 29) Chhattisgarh Nagarik Samyukt Sangarsh Samiti; 30) Presbyterian Church of India; and 31) Union Biblical Seminary, India;
- JS5 Joint submission 5 submitted by: Women Enabled International, Washington, DC, and input from Women with Disabilities India Network, India;
- JS6 Joint Submission 6 submitted by: All India Network of NGOs and Individuals working with National and State Human Rights Institutions (AiNNI), Bangkok (Thailand);
- JS7 Joint Submission 7 submitted by North East Indigenous Peoples Organisation (NEIPO), India; Zo Indigenous Forum (ZIF); Naga Peoples Movement for Human Rights (NPMHR); Karbi Human Rights Watch (KHRW); Meghalaya Peoples Human Rights Council (MPHRC); Indigenous Women's Forum of Northeast India (IWFNEI); Zomi Human Rights Foundation (ZHRF);
- JS8 Joint Submission 8 submitted by International Center for Advocates Against Discrimination (ICAAD) (New York, USA), Nazdeek and PAJHRA (Promotion and Advancement of Justice, Harmony and Rights of Adivasis), India;
- JS9 Joint Submission 9 submitted by SANGRAM, National Network of Sex Workers India endorsed by 80 organizations /individuals, including: 1. National Network of Sex Workers (NNSW), India; 2. Veshya Anyaya Mukti Parishad (VAMP), Sangli, Maharashtra; 3. Sangama, Bangalore, Karnataka; 4. Karnataka Sex Workers Union, (KSWU) Karnataka; 5. Uttara Karnataka Mahila Okkuta, (UKMO) Karnataka; 6. Me and My World, Andhra Pradesh; 7. Vadamar Federation, Tamil Nadu; 8. Nirangal, Tamil Nadu; 9. Kranti Mahila Sangh, Solapur, Maharashtra; 10. Saheli Sangh, Pune; 11. Kerala Network of Sex Workers (KNSW), Kerala; 12. Muskan, Sangli, Maharashtra; 13. Sampada Grameen Mahila Sanstha (SANGRAM), Maharashtra; 14. Women's Initiatives (WINS), Tirupathi, Andhra Pradesh; 15. South India AIDS Action Project (SIAAP), Tamil Nadu; 16. Centre for Advocacy on Stigma and Marginalisation, Maharashtra;
- JS10 Joint Submission 10 submitted on behalf of the Coalition of organizations on sexual and reproductive rights, India by National Alliance on Maternal Health and Human Rights (NAMHHR), Coalition for Maternal-Neonatal Health and Safe

- Abortion (CommonHealth), Jan Swasthya Abhiyan (People's Health Movement – India);
- JS11 Joint Submission 11 submitted by Asian Legal Resource Centre (ALRC) Hong Kong, Special Administrative Region, China and Nervazhi Human Rights Protection Council, Kerala (India);
- JS12 Joint Submission 12 submitted by Asian Centre for Human Rights, Plan International – India, Vimochona, Vanishing Girls, Vasavya Mahila Mandali, Breakthrough, Manab Adhikar Suraksha Manch, Gramin Evam Nagar Vikas Parishad, India Alliance for Child Rights, Shikshit Rozgar Kendra Prabandhak Samiti, South India Aids Action Programme, WeCan Women's Coalition Trust, Girls Count, Ma Bhagawati Vikas Sansthan, Control Arms Foundation of India, Aarti for Girls/Vijay Foundation Trust and Global Village Foundation, New Delhi (India);
- JS13 Joint Submission 13 submitted by New Wind Association, Turku, Finland, Emmaus Aurinkotehdas ry, Finland and Global Human Rights Communications, India;
- JS14 Joint Submission 14 submitted by the Working Group on Human Rights in India and the UN (WGHR) – a national coalition of 12 human rights organizations and independent experts from India: Citizens for Justice and Peace, Commonwealth Human Rights Initiative, FIAN India, HAQ: Centre for Child Rights, Housing and land rights network, Human Rights Alert, India Alliance For Child Rights, Lawyers Collective, Multiple Action Research Group, National Campaign on Dalit Rights, Partners for Law in Development, Peoples' Watch, and the report was endorsed by 1000 plus organizations and individuals;
- JS15 Joint Submission 15 submitted by Christian Collective (A National Solidarity of the Indian Christian Community for Peace and Harmony), supported by Franciscans International, VIVAT International, Congregations of St. Joseph, Pax Romana, Sisters of Charity Federation, Society of Catholic Medical Missionaries;
- JS16 Joint Submission 16 submitted by Housing and Land Rights Network India, New Delhi (India), on behalf of 81 supporting organizations: Adarsh Seva Sansthan, Aman Biradari, Amnesty International India, Apne Aap Women Worldwide, Association for Regional and Tribal Development, Banglar Manabadhikar Suraksha Mancha (MASUM), Banyan, Banyan Academy of Leadership in Mental Health, Beghar Adhikar Abhiyan (Homeless Rights Campaign), Beghar Mazdoor Sangharsh Samiti (Homeless Workers' Struggle Committee), Borock People's Human Rights Organization, Business and Community Foundation, Campaign for Housing and Tenurial Rights, Centre for Holistic Development, Centre for Research and Advocacy, Centre for Social Equity and Inclusion, Centre for the Sustainable Use of Natural and Social Resources, Civil Society Forum on Human Rights, Committee for the Right to Housing, Deen Bandhu Samaj Sahyog, Delhi Housing Rights Task Force, Delhi Solidarity Group, Ekta – Women's Resource Centre, Ekta Mahila Manch – Ekta Parishad, Ekta Parishad, Environics Trust, Feminist Learning Partnerships, FIAN India, Ghar Bachao Ghar Banao Andolan, Grameena

- Mahila Okutta (Rural Women’s Collective), Hamara Shahar Mumbai Abhiyan (Our City Mumbai Campaign), Haq: Centre for Child Rights, Human Development and Resource Centre, Human Rights Defenders Alert India, Human Rights Law Network, Human Welfare Voluntary Organisation, Humana People to People, India Alliance for Child Rights, Indian Social Institute Bangalore, Indo-Global Social Service Society, Information and Resource Centre for the Deprived Urban Communities, Initiative for Health and Equity in Society, Janpahal, Janvikas, Kannagi Nagar Pothu Nalla Sangam (Kannagi Nagar Residents Welfare Association), Shahri Adhikar Manch: Begharon Ke Saath (Urban Rights Forum: With the Homeless), Karavali Janaabahivridhi Vedhike (Karavalli People’s Development Forum), Karnataka Working Group for Habitat III, Koshish, Field Action Project on Homelessness and Destitution, Tata Institute of Social Sciences, Maarga, Maharashtra Housing Forum, Mahilaye Pragati Ki Ore (Women for Progress), Mapithel Dam Affected Villages Organization, Montfort Social Institute, Nagara Vanchithara Vedike (Forum of Urban Deprived Communities), Nari Uthan Samiti (Women’s Empowerment Committee), National Campaign on Dalit Human Rights, National Centre for Advocacy Studies, National Federation of Dalit Land Rights Movements, Navnirmaan Manch, Nazdeek, Nidan, Ondede, Partners for Law in Development, Pehchaan, People’s Rights and Social Research Centre, People’s Watch, POSCO Pratirodh Sangram Samiti (POSCO Protest Collective), Prakriti, Rural Education for Development Society, Samata Trust, Slum Jagatthu, Slum Janara Sanghatanegala Okkoota (Slum Dwellers’ Organizations Forum), Social Need Education and Human Awareness, Society for Promotion of Integrated Development, Tamil Nadu Dalit Women’s Forum, Tamil Nadu Women’s Forum, Vigyan Foundation, Vimochana Forum for Women’s Rights, Women in Governance – Northeast India, Women’s Coalition for Change;
- JS17 Joint Submission 17 submitted by HAQ: Centre for Child Rights, New Delhi (India); and Ankuram, Holistic approach for People’s Empowerment (HOPE), Housing and Land Rights Network (HLRN), Jabala Action Research Group, Leher, Mahila Jan Adhikar Samiti (MJAS), Mines, Minerals & People (MM&P), Samata – Assertion for People, NineisMine Campaign, Pratyek, SAKTHI – VIDYAL;
- JS18 Joint Submission 18 submitted by Sexual Rights Initiative, Ottawa, Canada, and Creating Resources for Empowerment and Action (CREA), New Delhi (India);
- JS19 Joint submission 19 submitted by the National Campaign on Dalit Human Rights (NCDHR), New Delhi (India), with the support of All India Dalit Mahila Adhikar Manch; Dalit Ardhik Adhikar Andolan; National Dalit Movement for Justice; National Dalit Watch jointly with two coalitions (a) National Coalition for Strengthening PoA Act and (b) National Coalition on SCP/TsP legislation;
- JS20 Joint Submission 20 submitted by Institute of Human Rights Education (IHRE), Madurai (India), with partner organizations Asian Development Research Institute (ADRI), Patna, Bihar;

- Holistic approach for People's Empowerment (HOPE), Puducherry; Institute of Human Rights Education & Protection, Agartala, Tripura; Institute of Human Rights Education, Bhubaneswar, Odisha; People's Action for Rural Awakening (PARA), Andhra Pradesh & Telangana; RIGHTS, Trivandrum, Kerala; SAMEEKSHA, Ajmer, Rajasthan; and South India Cell for Human Rights Education and Monitoring (SICHREM), Bangalore, Karnataka (India);
- JS21 Joint Submission 21 submitted by Center for Health Law, Ethics and Technology, (CHLET) Haryana, India and India HIV/AIDS Alliance, New Delhi (India);
- JS22 Joint Submission 22, submission on the Status of Women's Rights and Gender Equality: 2012-2016, submitted by Partners for Law in Development on behalf of 183 organizations and individuals, India;
- JS23 National Law University, Delhi (India), and World Coalition Against the Death Penalty, Montreuil, France;
- JS24 Joint Submission 24 submitted by Indian American Muslim Council, Morton Grove, IL (USA), and Citizens for Justice and Peace (India);
- JS25 Joint Submission 25 submitted by Civil Society Coalition for Human Rights in Manipur and the UN, Imphal (India), on behalf of Centre for Organisation Research & Education (CORE), Centre for Research and Advocacy Manipur (CRAM), Citizens Concern for Dams and Development (CCDD), Civil Liberties and Human Rights Organisation (CLAHRO), Civil Liberties Protection Forum (CLPF), Committee on Human Rights, Manipur (COHR), Extra-judicial Execution Victim Families' Association Manipur (EEVFAM), Families of the Involuntarily Disappeared's Association Manipur (FIDAM), Human Rights Alert (HRA), Human Rights Initiative (HRI), Human Rights Law Network Manipur (HRLN-M), Indigenous Perspective (IP), Just Peace Foundation (JPF), Movement for Peoples' Right to Information Manipur (M-PRIM), Threatened Indigenous Peoples Society (TIPS), and United Peoples Front (UPF);
- JS26 Joint Submission 26, submission on Fulfilling Youth's Right to nutrition, health including reproductive and sexual health, and development in India, submitted by Centre for Health, Education, Training and Nutrition Awareness, (CHETNA) Gujarat, India and Family Planning Association of India (FPAIndia), Mumbai (India);
- JS27 Joint Submission 27 submitted by Advocates for Human Rights, Minneapolis (USA), Indian American Muslim Council, DC. (USA), Jamia Teachers Solidarity Association, New Delhi (India), Quill Foundation, New Delhi (India);
- JS28 Joint Submission 28 submitted by Evangelical Fellowship of India (EFI), New Delhi (India), and endorsed by World Evangelical Alliance, Nagel Institute for the Study of World Christianity, Indian Social Institute – Bangalore, Biblica – The International Bible Society, India Missions Association, United Christian Forum, Oxford Center for Religion and Public Life – South Asia, Alliance Defending Freedom in India, Theological Research and Communications Institute, Indian American Muslim Council, Center for Policy Research;

- JS29 Joint Submission 29 submitted by Asia Indigenous Peoples Pact, Chiang Mai (Thailand), on behalf of Adivasi Women's Network (AWN) Jharkhand (India); Borok Peoples Human Rights Organization (BPHRO) Tripura (India); Centre for Research and Advocacy (CRA) Manipur (India); Chhattisgarh Tribal Peoples Forum (CTPF); Indigenous Peoples Forum, Odisha (IPFO); Jharkhand Indigenous and Tribal Peoples for Action (JITPA), Jharkhand (India); Karbi Human Rights Watch (KHRW); Meghalaya Peoples Human Rights Council (MPHRC), Meghalaya (India); Naga Peoples Movement For Human Rights (NPMHR), Nagaland (India); Zo Indigenous Forum (ZIF), Mizoram (India);
- JS30 Joint Submission 30 submitted by Anti-Slavery International, London (UK), on behalf of Jan Jagriti Kendra (JJK), The National Domestic Workers' Movement (NDWM), Volunteers for Social Justice (India);
- JS31 Joint Submission 31 submitted by PEN International, London (UK), and PEN Canada, and the International Human Rights Program at the University of Toronto Faculty of Law (IHRP);
- JS32 Joint Submission 32 submitted by National Solidarity Forum, Bhubaneswar, Odisha (India), on behalf of 88 supporting organizations/individuals.
- JS33 Joint submission 33 submitted by Action Aid India, New Delhi (India), on behalf of its NGO partners, State Offices, Knowledge Hubs and Policy Unit;
- JS34 Joint submission 34 submitted by the National Coalition for the Abolition of Bonded Labour, (Bhubaneswar, Odisha, India), NCABL (Odisha), PVCHR (Utter Pradesh), Global Human Rights Communications (Odisha), National integration Council Govt. Of India (Delhi), Odisha Rationalist Society (Odisha), NAVSARJAN (Gujarat), Campaign against Camp Coolie system (Tamilnadu), DASHRA (Bihar), NCDHR (Delhi), Khagapati Kumbhar, Jan Jagaran Dadan Sangh, Bolangir (Odisha), NASC (Tamilnadu), Gabesana Chakra (Odisha), NCAS, (Pune, Maharashtra), Goti Sharmika Surakshya Manch, (Odisha), Dadan Goti Shramik Surakshya Manch, (Odisha), Palli Alok Pathagara, (Odisha), PARDA, (Odisha), Debadutta Club, (Odisha), KARTABYA, (Odisha), Dadan Goti Shramik Surakshya Manch, (Odisha), Tribal Research and Training Centre, (Chaibasha, Jharkhand), Sangram Mallick, ALVM, (Odisha), CSFHR, (Odisha), India Media Centre, (Odisha), INSAF, (Odisha), HRD Alert, (Odisha), CSNR, (Odisha), ASHA, (Jharkhand), Agami Odisha, (Odisha), GCAP, (New Delhi), Odisha Peace Builders Forum, Odisha (India);
- JS35 Joint Submission 35 submitted by Privacy International, London (UK), and the Centre for Internet and Society India, India;
- JS36 Joint Submission 36 submitted by Center for Reproductive Rights, New York (USA), and Human Rights Law Network, India;
- JS37 Joint Submission 37 submitted by Edmund Rice International and Franciscans International, Geneva (Switzerland);
- JS38 Joint Submission 38 submitted by CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation, Johannesburg, South Africa; and Human Rights Defenders Alert (HRDA) – India; and

- supported by Civil Society Forum on Human Rights, Police Reforms Watch, Jharkhand Women's Network, Socio Legal Information Centre, Human Rights Alert, All India Secular Forum, White Lotus Charitable Trust, Citizens for Justice and Peace, People's Action For Rural Awakening, Centre for Human Rights and Development, Commonwealth Human Rights Initiative, Towards Advocacy Network Developmental Action, National Alliance Group for Denotified and Nomadic Tribe, Helpage India – Delhi, National Campaign on Dalit Human Rights, People's Watch, South India Cell For Human Rights Education And Monitoring, Voice of Patient and Centre for Human Rights Studies, O.P.Jindal Global University;
- JS39 Joint Submission 39 submitted by National Coalition for Education in India (NCE-India), World Vision, RTE Forum, PCCSS, AIPTF, NCE, All India Federation of Teachers Organizations (AIFTO), All India Secondary Teacher's Federation (AISTF), Unorganised Labour Union, Lucknow, Uttar Pradesh; Bal Kalyan avam Shodh Sangsthan, Allahabad, Uttar Pradesh;
- JS40 Joint Submission 40 submitted by IIMA – Instituto Internazionale Maria Ausiliatrice and VIDES International – International Volunteerism Organization for Women, Education and Development, Veyrier (Switzerland);
- JS41 Joint Submission 41 submitted by the Coalition of Tamil Nadu Civil Society Groups, Tirunelveli (India), based on contributions from over 50 civil society groups, community based organizations and grassroots movements from Tamil Nadu;
- JS42 Joint Submission 42, submission on Every Woman's Right to Continuum of Quality and Respectful Maternal Care in India, submitted by SuMa Rajasthan White Ribbon Alliance for Safe Motherhood, Gujarat (India);
- JS43 Joint Submission 43 submitted by India Alliance For Child Rights, New Delhi (India), on behalf of the National NGO Child Rights Coalition (NNCRC);
- JS44 Joint Submission 44 submitted by Global Human Rights Communications, Bhubaneswar, Odisha, India with endorsement from Indian Community Activist Network (ICAN), Bangalore, Karnataka; Karbi Human Rights Watch, Assam; Naga Women Union; North East India Centre for Indigenous Culture and Development Studies (NEICICDS); Peace Core Team Manipur (PCTM); Prafulla Kumar Dhal, The Analytics, Bhubaneswar; Rajasthan Majdoor Kishan Union, Udaipur, Rajasthan; New Wind Association, Finland;
- JS45 Joint Submission 45 submitted by Jammu and Kashmir Coalition of Civil Society (JKCSS) and Association of Parents of Disappeared Persons (APDP), Srinagar (India).

National human rights institution(s):

NHRC-India

National Human Rights Commission India, New Delhi (India).

² NHRC-India, main submission and Annex 1.

³ A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.70 (Lao People's Democratic Republic). See also, A/HRC/8/26, para. 86.12 (Nigeria).

⁴ NHRC-India, paras. 48-49.

⁵ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.1, (Spain), 138.3 (United Kingdom), 138.4 (United States of America), 138.5 (Iraq), 138.6 (Republic of Korea), 138.7 (Italy),

- 138.8 (Maldives), 138.12 (Australia), 138.13 (Austria), 138.15 (Botswana), 138.16 (Brazil), 138.17 (Czech Republic), 138.18 (Portugal), 138.28 (Sweden), 138.29 (Indonesia), 138.32 (Switzerland) and 138.36 (Timor-Leste). See also, A/HRC/8/26, para. 86.1 (United Kingdom, France, Mexico, Nigeria, Italy, Switzerland and Sweden).
- ⁶ NHRC-India, para. 4.
- ⁷ For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.89 (Argentina).
- ⁸ NHRC-India, para. 53.
- ⁹ For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.167 (Senegal).
- ¹⁰ NHRC-India, para. 46.
- ¹¹ For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.125 (Holy See).
- ¹² For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.79 (Islamic Republic of Iran).
- ¹³ NHRC-India, para. 21.
- ¹⁴ NHRC-India, para. 33.
- ¹⁵ For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.127 (Austria).
- ¹⁶ NHRC-India, para. 51.
- ¹⁷ For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.122 (Thailand).
- ¹⁸ NHRC-India, paras. 7-8.
- ¹⁹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.107 (Islamic Republic of Iran), 138.108 (Ukraine) and 138.111 (Holy See).
- ²⁰ NHRC-India, para. 29.
- ²¹ NHRC-India, para. 30.
- ²² NHRC-India, para. 31.
- ²³ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.51 (Greece), 138.74 (Botswana), 138.78 (Holy See), 138.129 (Islamic Republic of Iran), 138.134 (Chad), 138.135 (Malaysia), 138.140 (South Africa), 138.141 (Bolivarian Republic of Venezuela), 138.142 (Kuwait), 138.143 (Myanmar), 138.144 (Singapore) and 138.145 (Cuba).
- ²⁴ NHRC-India, para. 36.
- ²⁵ NHRC-India, para. 39, see also, para. 34.
- ²⁶ NHRC-India, para. 42, see also, para. 34.
- ²⁷ NHRC-India, para. 43.
- ²⁸ NHRC-India, para. 23.
- ²⁹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.136 (Saudi Arabia) and 138.168 (Islamic Republic of Iran). See also, 139.148 (United Arab Emirates).
- ³⁰ NHRC-India, para. 41.
- ³¹ For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.139 (Myanmar). See also, 138.148 (United Arab Emirates).
- ³² NHRC-India, para. 40.
- ³³ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.130 (Viet Nam), 138.135 (Malaysia), 138.146 (Saudi Arabia), 138.148 (United Arab Emirates), 138.156 (Honduras), 138.157 (Cuba), 138.158 (Senegal) and 138.168 (Islamic Republic of Iran).
- ³⁴ NHRC-India, para. 37.
- ³⁵ For relevant recommendation see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.82 (Morocco). See also, paras. 138.64 (Norway), 138.76 (Nepal), 138.77 (Qatar), 138.80 (Kuwait), 138.81 (Bahrain), 138.83 (Bolivarian Republic of Venezuela), 138.84 (Trinidad and Tobago) and 138.86 (Egypt).
- ³⁶ NHRC-India, para. 16. See also, para. 15.
- ³⁷ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.2 (Sweden), 138.148 (United Arab Emirates), 138.150 (Austria), 138.151 (Egypt), 138.152 (Norway), 138.153 (Finland) and 138.155 (Liechtenstein). See also, A/HRC/8/26, para. 86.11 (Mexico).
- ³⁸ NHRC-India, para. 10.
- ³⁹ NHRC-India, para. 9.
- ⁴⁰ NHRC-India, para. 11.
- ⁴¹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.152 (Norway) and 138.155 (Liechtenstein).
- ⁴² NHRC-India, para. 13.
- ⁴³ NHRC-India, para. 14.

- ⁴⁴ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.52 (Indonesia), 138.55 (Sri Lanka), 138.157 (Cuba), 138.158 (Senegal), 138.160 (Greece), 138.161 (Slovakia), 138.162 (Ecuador), 138.165 (Qatar), 138.166 (Australia) and 138.104 (Liechtenstein).
- ⁴⁵ NHRC-India, para. 50.
- ⁴⁶ NHRC-India, para. 18. See also, NHRC-India, para. 38.
- ⁴⁷ NHRC-India, para. 28.
- ⁴⁸ NHRC-India, para. 18.
- ⁴⁹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.87 (Holy See) and 138.102 (Switzerland).
- ⁵⁰ NHRC-India, para. 12.
- ⁵¹ NHRC-India, para. 26.
- ⁵² For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.39 (Algeria), 138.79 (Islamic Republic of Iran) and 138.106 (Mexico).
- ⁵³ NHRC-India, para. 20.
- ⁵⁴ NHRC-India, para. 20.
- ⁵⁵ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.103 (Bahrain) and 138.114 (Angola).
- ⁵⁶ NHRC-India, para. 24.
- ⁵⁷ NHRC-India, para. 25.
- ⁵⁸ NHRC-India, para. 35.
- ⁵⁹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.166 (Australia) and 138.167 (Senegal).
- ⁶⁰ NHRC-India, para. 46. See also, para. 45.
- ⁶¹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.75 (Ghana), 138.87 (Holy See) and 138.125 (Holy See).
- ⁶² NHRC-India, para. 17.
- ⁶³ NHRC-India, para. 56.
- ⁶⁴ NHRC-India, para. 55.
- ⁶⁵ The following abbreviations are used in UPR documents:
- | | |
|------------|---|
| ICERD | International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination |
| ICESCR | International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights |
| OP-ICESCR | Optional Protocol to ICESCR |
| ICCPR | International Covenant on Civil and Political Rights |
| ICCPR-OP 1 | Optional Protocol to ICCPR |
| ICCPR-OP 2 | Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty |
| CEDAW | Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women |
| OP-CEDAW | Optional Protocol to CEDAW |
| CAT | Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment |
| OP-CAT | Optional Protocol to CAT |
| CRC | Convention on the Rights of the Child |
| OP-CRC-AC | Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict |
| OP-CRC-SC | Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography |
| OP-CRC-IC | Optional Protocol to CRC on a communications procedure |
| ICRMW | International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families |
| CRPD | Convention on the Rights of Persons with Disabilities |
| OP-CRPD | Optional Protocol to CRPD |
| ICPPED | International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance. |

- ⁶⁶ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.1-30, 138.32, 138.36-38, 138.63-70, 138.95, 138.101, 138.121, 138.128.
- ⁶⁷ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.1 (Spain), 138.3 (United Kingdom), 138.4 (United States of America), 138.5 (Iraq), 138.6 (Republic of Korea), 138.7 (Italy), 136.8 (Maldives), 138.12 (Australia), 138.13 (Austria), 136.15 (Botswana), 138.16 (Brazil), 138.17 (Czech Republic), 138.18 (Portugal), 138.24 (France), 138.28 (Sweden), 138.29 (Indonesia), 138.32 (Switzerland) and 138.36 (Timor-Leste). See also, A/HRC/8/26, para. 86.1 (United Kingdom, France, Mexico, Nigeria, Italy, Switzerland, Sweden),
- ⁶⁸ JS27, para. 5 and recommendation, p. 10.
- ⁶⁹ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.1 (Spain), 138.5 (Iraq), 138.10 (Uruguay), 138.13 (Austria), 136.14 (Slovakia), 138.18 (Portugal), 138.19 (Brazil), 138.21 (Czech Republic), 138.23 (Republic of Korea), 138.24 (France), 138.25 (Ghana), 138.26 (Ghana), 138.28 (Sweden), 138.30 (Slovakia), 138.37 (Timor-Leste), 138.38 (Costa Rica), 138.95 (France), 138.101 (Portugal), 138.112 (Ireland), 138.113 (Norway) and 138.128 (Hungary). See also, A/HRC/8/26, paras. 86.6 (Brazil), 86.7 (Brazil, Sweden) and 86.12 (Nigeria).
- ⁷⁰ JS45, recommendation 40; AI, recommendations, p. 7; HRW, recommendations, p. 2 and p. 6; ICJ, recommendation, para. 34 (j); JS1, recommendations, paras. 2.3, 2.4, 5.1, 12.3, 28.2 and 31.1; JS14, recommendations pages 8, 10 12 and 15; JS8, recommendation, para. 74; JS2, recommendation, para. 36.8; JS30, recommendations, pp. 10-11; CCL-NLSIU, recommendation 48; Cultural Survival, recommendation 1; JS25, recommendation, Section G, para. (n), see also paras. 24 and 43; JS29, recommendations, para. 6; PACTI, recommendation 6; KIIR, section IV; PHR, recommendations, p. 5; FFF, recommendations p. 3; ZIF, recommendations (iv) and (x) and JS41, pp. 5-6, section on refugees, recommendations.
- ⁷¹ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.66 (Belgium). See also, A/HRC/21/10, para. 69.
- ⁷² For relevant recommendation, see A/HRC/21/10, para. 138.69 (Hungary).
- ⁷³ JS14, paras. 91-94 and recommendations. See also, JS2, para. 36, recommendations 4, 5 and 8.
- ⁷⁴ PVCHR, page 6.
- ⁷⁵ JS25, para. 60.
- ⁷⁶ JS11, para. 1.2. See also, JS38, para. 3.8 and APDP, para. 21.
- ⁷⁷ KIIR, VIII.2, See also, KSCCS, recommendation, para. 37.
- ⁷⁸ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.3, 138.6, 138.12, 138.24, 138.32-36, 138.44-45, 138.54-60, 138.63-64, 138.71, 138.75 and 138.133.
- ⁷⁹ HRW, p. 2, recommendations.
- ⁸⁰ KSAG, recommendations, para. 11.3. See also, PACTI, recommendation 4; JS22, recommendation 6, section on conflict; JS29, para. 56, recommendations; PHR, recommendation, p. 5/6.
- ⁸¹ For relevant recommendation see A/HRC/21/10, para. 138.56 (United Kingdom). See also, A/HRC/8/26, recommendation para. 86.3 (Ghana).
- ⁸² JS14, para. 88.
- ⁸³ JS6, paras. 2.5.1.1 and 2.3.1.4 and annex.
- ⁸⁴ JS6, recommendations, paras. 3.1.1-3.1.15, 3.2.1-3.2.10 and 3.3.1-3.3.2; and JS14, paras. 88-90 and recommendations.
- ⁸⁵ JS40, para. 8 a. See also, JS37, para. 105.
- ⁸⁶ OceaniaHumanRights, p. 3. See also, FFF, recommendations.
- ⁸⁷ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.55 (Sri Lanka), 138.59 (Malaysia) and 138.60 (Iraq).
- ⁸⁸ JS20, paras. xxxiii and xxxiv.
- ⁸⁹ JS20, para. xxiv and recommendation xxxviii; and GOODGroup, p. 2. See also, CCL-NCS, recommendation, para. 41.
- ⁹⁰ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.43, 138.47, 138.53, 138.65, 138.68, 138.71-73, 138.75, 138.87, 138.89-90, 138.118, 138.131-132, 138.162-163 and 138.167. See also, A/HRC/8/26, paras. 86.5 and 86.13.
- ⁹¹ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.131 (Mexico) 138.132 (Holy See).
- ⁹² JS17, p. 3.

- ⁹³ For relevant recommendations see CEDAW/C/IND/CO/4-5, paras. 8-9 and A/HRC/21/10, para. 138.53 (Ireland).
- ⁹⁴ JS22, section on anti-discrimination, equal opportunity and empowerment, recommendation 1, p. 2 and annex. See also, JS24, recommendation 3, p. 10.
- ⁹⁵ JS43, paras. 35-38 and recommendation 1.
- ⁹⁶ JS33, section VII on Denotified communities.
- ⁹⁷ JS19, p. 5 and annex.
- ⁹⁸ JS14, paras. 76-77 and recommendations and JS44, p. 4, section B and p. 7, section I, recommendations.
- ⁹⁹ HRW, p. 1.
- ¹⁰⁰ JS40, para. 28.
- ¹⁰¹ HRW, p. 1.
- ¹⁰² JS19, section IV on women's rights, p. 11 and annex.
- ¹⁰³ AI, recommendations, section on caste-based discrimination and violence, p. 7.
- ¹⁰⁴ JS21, paras. 3 and 17-38.
- ¹⁰⁵ JS18, paras. 37 and 34.
- ¹⁰⁶ HRW, p. 1. See also, CREA, para. 7.1.
- ¹⁰⁷ JS21, para. 13. See also, CREA, section 7 on lack of a comprehensive legal recognition and protection for transgender people, paras. 7.1-7.3 and recommendations.
- ¹⁰⁸ ICJ, para. 34 b. See also, CREA, section 7 on lack of a comprehensive legal recognition and protection for transgender people, paras. 7.1-7.3 and recommendations.
- ¹⁰⁹ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, 138.51, 138.62, 138.77, 138.145 and 138.168.
- ¹¹⁰ JS37, paras. 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60 and 65.
- ¹¹¹ For relevant recommendation, see A/HRC/21/10, para. 138.75 (Ghana).
- ¹¹² JS40, paras. 12 a, 26 c and 32 b.
- ¹¹³ AI, p. 5 and recommendations, p. 8.
- ¹¹⁴ JS44, part C on Odisha Industrial Security Force Act, pp. 4-5 and recommendations, p. 7.
- ¹¹⁵ JS16, p. 9, annex 1.
- ¹¹⁶ JS37, paras. 42-46 and 67-86.
- ¹¹⁷ JS1, para. 20. See also, JS44, section A on National Green Tribunal Act, pp. 2-3.
- ¹¹⁸ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.35, 138.44-45, 138.79, 138.91-138.101 and 138.119-121.
- ¹¹⁹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10, paras. 138.91 (Ireland), 138.92 (Slovakia), 138.93 (Spain), 138.94 (Chile), 138.95 (France), 138.96 (Belgium), 138.97 (Italy), 138.98 (Switzerland), 138.99 (Argentina), 138.100 (Norway) and 138.101 (Portugal).
- ¹²⁰ HRW, p. 6.
- ¹²¹ JS23, pp. 1-5.
- ¹²² AI, recommendations, p. 7.
- ¹²³ LC, section on drug offences punishable by death, recommendation 1.
- ¹²⁴ JS14, paras. 25-26 and 39.
- ¹²⁵ HRW, p. 1.
- ¹²⁶ For relevant recommendations see A/HRC/21/10, paras. 138.35 (Switzerland), 138.44 (Slovakia) and 138.45 (France).
- ¹²⁷ JS14, paras. 24-35, recommendations. See also, JS29, paras. 53 and 56, recommendations.
- ¹²⁸ JS22, section on violence against women/children, recommendations, p. 6 and endnote 13, and annex.
- ¹²⁹ APDP, recommendation A.
- ¹³⁰ PVCHR, p. 2, JS11, paras. 2.17 and 2.19 and JS1, paras. 4-5. See also, JS8, paras. 7 and 60-77.
- ¹³¹ AI, p. 1.
- ¹³² JS14, para. 38. See also, JS11, paras. 2.20-2.21.
- ¹³³ HRW, p. 2 and JS27, recommendations, p. 11.
- ¹³⁴ JS14, paras. 36-41, recommendations.
- ¹³⁵ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.4, 138.62, 138.117-138.124 and 138.127.
- ¹³⁶ JS11, paras. 2.6, 2.10 and 2.12.
- ¹³⁷ For relevant recommendation, see A/HRC/21/10, para. 138.122 (Thailand).
- ¹³⁸ AI, p. 1.

- ¹³⁹ JS45, paras. 8 and 12.
- ¹⁴⁰ SAHRDC, paras. 14-15 and annex. See also, JS24, p. 9, point 11 and JS14 para. 75 and recommendations.
- ¹⁴¹ CRIN, paras. 1.4 and 4, pp. 2-3.
- ¹⁴² For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.37, 138.42-43, 138.48-50, 138.63, 138.67-68, 138.72, 138.79, 138.118, 138.121, 138.123-127 and 138.169.
- ¹⁴³ JC, para. 4; CSW, para. 10; JS4, paras. 2.1-2.3; JS15, paras. 8-10; JS24, p. 1; JS27, para. 1; JS28, p. 4, para. 1; and JS32, section 3. See also, HRW, p. 4; EAJCW, paras. 8-22.
- ¹⁴⁴ CSW, paras. 10-11; JS4, para. 3.2 and annex; JS15, paras. 26 and 32; JS27, para. 10; JS28, paras. 31-32 and annex; and JS32, para. 2.16.
- ¹⁴⁵ CSW, paras. 10-11; JS4, para. 3.3 and annex; JS24 para. 2; JS27, para. 11; JS28, pp. 5-6, paras. 5-6; and JS32, para. 3.1. See also, AI, p. 4.
- ¹⁴⁶ JS14, paras. 73-75 and recommendations. See also, AI, p. 4 and p. 8.
- ¹⁴⁷ JS32, para. 2.12, p. 10 and p. 13. See also, ADF International, paras. 21 and 23; CSW, para. 22; JS4, paras. 7.1 and 8.1; JS15, paras. 29-32; JS24, p. 4 and p. 9; JS27, para. 24; JS28, p. 9; and JS14, paras. 73-75.
- ¹⁴⁸ JS32, pp. 9-10 and endnote 23 and CSW, para. 18. See also, JS4 para. 5.3; JS15, paras. 33-37 and recommendations; JS24, pp. 3-4; and JS14, paras. 73-75.
- ¹⁴⁹ JS32, p. 3, p. 9 and p. 12; JS24, pp. 3-7; JS4, para. 5.3; JS15, paras. 23-25 and recommendations; JS27, para. 8 and recommendations, p. 10; JS28, p. 7 and p. 17; and JS14, paras. 73-75.
- ¹⁵⁰ JS32, p. 11, para. 2.14; JS24, para. 5, p. 8 and p. 10; and JS14, para. 74.
- ¹⁵¹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, para. 138.127 (Austria).
- ¹⁵² JS31, paras. 51 and 54.
- ¹⁵³ ICJ para. 28. See also, ICJ, para. 29.
- ¹⁵⁴ Access-Now, paras. 2 and 8-11 and JS3, para. 49.
- ¹⁵⁵ For relevant recommendations see A/HRC/21/10, paras. 138.43 (Czech Republic), 138.67 (Spain), 138.68 (Norway) and 138.121 (Iraq).
- ¹⁵⁶ JS38, paras. 3.1, 3.2, 3.7 and 7.1 and annex. See also JS33, section on human rights defenders.
- ¹⁵⁷ AI, p. 4. See also, CSW, para. 25; and JS25, paras. 13-14.
- ¹⁵⁸ ICJ paras. 28-29. See also, AI, pp. 3-4, recommendation, p. 7; CSW, paras. 28-30; HRW, p. 3; ZIF, p. 9; JS6, paras. 2.3.1.3, 2.3.1.4 and 3.2.7; JS13, para. 28; JS14, para. 79 and recommendations; JS25, paras. 11-14; JS27, paras. 25-26; JS28, para. 15; JS29, paras. 29 and 31; JS32, section 2, paras. 2.1, 2.7-2.9 and 2.15; JS38, paras. 2.3-2.7; JS44, p. 5; and JS20, section 3.1.4, para. (xxiii).
- ¹⁵⁹ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.5, 138.10, 138.26, 138.28, 138.40, 138.107-115, 138.128.
- ¹⁶⁰ JS30 paras. 2-4 and 27-35. 5
- ¹⁶¹ JS34, paras. 5-6.
- ¹⁶² JS14, paras. 46-49 and recommendations.
- ¹⁶³ JS30, para. 22.
- ¹⁶⁴ JS34, recommendations, para. 33 (ii),
- ¹⁶⁵ JS8, para. 26.
- ¹⁶⁶ For relevant recommendations see A/HRC/21/10, paras. 138.40 (Canada), 138.107 (Islamic Republic of Iran), 138.108 (Ukraine) and 138.111 (Holy See).
- ¹⁶⁷ JS17, section 5 on child trafficking, p. 9. See also, JS30, para. 43 and section V, recommendations on the proposed trafficking law.
- ¹⁶⁸ JS18, paras. 1-33 and recommendations, paras. 34 and 37; JS9, paras. 1, 3, 8, 10-31 and recommendations paras. 32-34; and CREA, paras. 6.1-6.2 and recommendations 1-3. See also, JS30, para. 43 and section V recommendations on the proposed trafficking law.
- ¹⁶⁹ JS31, para. 70.
- ¹⁷⁰ Internet-D-P, p. 7, recommendations in section B on Right to privacy, point 35.
- ¹⁷¹ JS35, p. 14, para. 48, recommendations.
- ¹⁷² For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.51 (Greece), 138.78 (Holy See), 138.129 (Islamic Republic of Iran), 138.135 (Malaysia), 138.142 (Kuwait).
- ¹⁷³ JS22, section 2 on gender architecture and budgeting, p. 4, recommendation 3.
- ¹⁷⁴ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.51, 138.74, 138.130, 138.134-138.145 and 138.148.

- ¹⁷⁵ For relevant recommendations see A/HRC/21/10, para. 138.134 (Chad) and A/HRC/8/26, para. 86.10 (Algeria).
- ¹⁷⁶ JS33, p. 17, conclusion and JS14, paras. 3-6.
- ¹⁷⁷ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.136 (Saudi Arabia) and 138.168 (Islamic Republic of Iran).
- ¹⁷⁸ JS14, paras. 15-17 and recommendations. See also, JS42, p. 7, recommendation 8; and CCL-NLSIU, recommendation para. 56.
- ¹⁷⁹ JS16, annex, page 20.
- ¹⁸⁰ A/HRC/23/10, para. 138.137 (Algeria) and A/HRC/8/26, para. 86.18 (Tunisia).
- ¹⁸¹ JS16, paras. 1, 3 and 5.
- ¹⁸² JS16, para. 3; JS14, para. 12 and also paras. 7-1 and 13-14 and recommendations; JS9, paras. 20-21 and 29 and annex; JS8, paras. 41-59; JS18, para. 33; AI, p. 5; HRW, p. 3; ZIF, p. 7; JS13, paras. 8, 14-17; JS25, paras. 27, 51, 53, 55 and 60; JS29, paras. 24, 32, 38, 40, 44, 53-54; JS33, section I on housing, pp. 3-4 and section VI on Indigenous Community People (Tribal), pp. 10-11. See also, JS1, recommendation 18.3; JS7, section 4, pp. 6-7; JS18, para. 33; JS19, p. 14 and p. 17, recommendation 4; JS22, section 8 on labour and livelihoods, recommendation 4, p. 17; JS24, p. 10, recommendation 3; JS28, para. 23; JS30, paras. 8 and 17; JS34, paras. 7, 10 and 14; JS38, paras. 5.3, 3.7 and 3.5.
- ¹⁸³ JS37, para. 65 and JS16, para. 77, recommendations.
- ¹⁸⁴ JS16, para. 28, recommendations.
- ¹⁸⁵ JS14, paras. 7-14 and recommendations and JS16, recommendations, para. 16.
- ¹⁸⁶ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.54, 138.130, 138.135, 138.146-159 and 138.168.
- ¹⁸⁷ JS14, section on right to health, recommendations.
- ¹⁸⁸ LC, p. 2, section on Urgent need for rights-based response to HCV and TB.
- ¹⁸⁹ JS10, paras. 14, 16, 19, 21-22 and annexes.
- ¹⁹⁰ JS36, para. 19 and recommendation 3.
- ¹⁹¹ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 paras. 138.150 (Austria), 138.151 (Egypt), 138.152 (Norway) and 138.153 (Finland).
- ¹⁹² JS26, introduction. See also, JS42, introduction, p. 2 and JS37, paras. 25 and 26, recommendations.
- ¹⁹³ JS26, p. 2 and CREA, paras. 5.1-5.3 and recommendations.
- ¹⁹⁴ JS26, p. 3 and p. 7, recommendation 6. See also, CREA, paras. 5.1-5.3 and recommendations.
- ¹⁹⁵ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.52, 138.54-55, 138.104, 138.115, 138.135, 138.149, 138.157-158 and 138.160-166.
- ¹⁹⁶ JS22, section on education, pp. 13-15 and JS39, pp. 2-15.
- ¹⁹⁷ For relevant recommendations see A/HRC/21/10 and Add.1, paras. 138.52 (Indonesia), 138.55 (Sri Lanka), 138.135 (Malaysia), 138.157 (Cuba), 138.158 (Senegal), 138.160 (Greece), 138.161 (Slovakia), 138.162 (Ecuador), 138.165 (Qatar) and 138.166 (Australia); and A/HRC/21/10, paras. 138.115 (Ireland), 138.149 (Slovenia), 138.163 (Japan) and 138.164 (Mexico).
- ¹⁹⁸ JS22, section 7 on education, pp. 13-15. See also, JS39, recommendations 1-5.
- ¹⁹⁹ JS17, section 7 on right to education, pp. 13-15 and JS2, para. 36, recommendation 3.
- ²⁰⁰ JS22, section 7 on education, p. 15, recommendation 2 and JS39, recommendation 1.
- ²⁰¹ CCL-NLSIU, p. 4, recommendation 43. See also, JS22, section on education, pp. 13-15; JS17, section 7, pp. 12-13; JS37, pp. 4-5; and JS14, paras. 20-23 and recommendations.
- ²⁰² For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.2, 138.19, 138.21-23, 138.31, 138.37-38, 138.41-42, 138.54, 138.64, 138.68, 138.71-72, 138.74-77, 138.79-88, 138.102, 138.105-106, 138.109, 138.130, 138.144, 138.150-155. See also, A/HRC/8/26/Add.1, paras. 86.6, 86.11, 86.13 and 86.17.
- ²⁰³ For relevant recommendations see A/HRC/21/10, para. 138.152 (Norway) and A/HRC/21/10/Add.1, page 6 and A/HRC/21/10, para. 138.41 (Canada). See also A/HRC/21/10, para. 138.55 (Liechtenstein).
- ²⁰⁴ JS12, Executive Summary.
- ²⁰⁵ JS1, para. 17.
- ²⁰⁶ JS42, p. 7, recommendation, 9. See also, JS42, p. 5 and p. 7, recommendations 2, 4, 8 and 11; and JS33, section II on health, recommendation 3.
- ²⁰⁷ JS3, paras. 12, 51-52 and 77. See also, Internet-D-P, paras. 39 and 42.

- ²⁰⁸ JS33, section IX on condition of minorities, recommendations.
- ²⁰⁹ AI, p. 5 and p. 1.
- ²¹⁰ HRW, p. 1 and pp. 5-6.
- ²¹¹ AI, recommendations, p. 8, section on violence against women. See also, HRW, pp. 5-6.
- ²¹² For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.10, 138.26, 138.28, 138.39-41, 138.46, 138.52, 138.61, 138.68, 138.75-76, 138.79, 138.85, 138.88, 138.102-106, 138.109, 138.112-116, 138.128, 138.130-133, 138.140, 138.144, 138.150-152, 138.160, 138.162-166. See also, A/HRC/8/26, para. 86.11.
- ²¹³ JS17, p. 18. See also, JS14, para. 57 and recommendations.
- ²¹⁴ JS10, para. 25. See also JS17, p. 9.
- ²¹⁵ AI, p. 5 and recommendation, p. 8.
- ²¹⁶ JS12, Executive Summary.
- ²¹⁷ For relevant recommendations see A/HRC/21/10, and Add.1, para. 138.114 and A/HRC/21/10, 138.40 (Canada), 138.46 (Germany), 138.112 (Ireland), 138.113 (Norway), 138.115 (Ireland) and 138.128 (Hungary).
- ²¹⁸ JS40 para. 17, pp. 4-5 and JS17, section on child labour, pp. 3-5. See also JS17, section on children in mining areas, pp. 15-16.
- ²¹⁹ JS40, paras. 24-25 and recommendation, para. 26, part h.
- ²²⁰ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.164 and 138.166-167.
- ²²¹ HRW, p. 1.
- ²²² JS5, para. 35, recommendations under general and violence against women sections, pp 10-11. See also CREA, section 4, paras. 4.1-4.6 and recommendations.
- ²²³ For relevant recommendations, see A/HRC/21/10, paras. 138.5, 138.26, 138.43, 138.47, 138.68, 138.71-73, 138.75, 138.87, 138.118, 138.125 and 138.131.
- ²²⁴ JS29, para. 8.
- ²²⁵ JS33, pp. 10-11, section VI on indigenous community people (tribals), recommendation 4.
- ²²⁶ JS29, para. 14, recommendation. See also, JS29, para. 9.
- ²²⁷ JS1, para. 19.
- ²²⁸ JS14, para. 67.
- ²²⁹ JS29, paras. 8-16. See also, JS7, pp. 6-7
- ²³⁰ JS13, paras. 39-41 and see also paras. 3, 6, 9, 14, 16, 21, 22, 24, 29, 32, 33, 35, 36 and 38; and JS29, paras. 34 and 36
- ²³¹ CS, p. 6, section C on Violations of Free, Prior and Informed Consent by Extractive Industries; and JS29, paras. 44-49.
- ²³² JS14, paras. 66-69, JS29, paras. 39-43, ZIF, p. 7, JS7, section 4 on land alienation, JS2, para. 34.
- ²³³ JS14, paras. 66-69 and recommendations. See also, JS29, paras. 12-13, 15-16 and 34; CS, p. 5, Section C on Violations of Free, Prior and Informed Consent by Extractive Industries and p. 8, recommendation 2; and JS1, paras. 19 and 21.1 and recommendations, paras. 14.2 and 14.5.
- ²³⁴ JS29, para. 6. See also, INDIGENOUS1893, recommendation 1.
- ²³⁵ JS27, para. 30. See also, HRW, p. 1 and JS25, para. 40.
- ²³⁶ JS25, Section G, recommendation a) and JS2, para. 36, recommendations 7 and 6.
- ²³⁷ For relevant recommendation, see A/HRC/21/10, para. 138.25.
- ²³⁸ JS41, pp. 5-6, section on refugees, recommendations.
- ²³⁹ JS14, para. 32. See also, PACTI, pp. 1-8, including recommendations.
- ²⁴⁰ PACTI, executive summary, and pp. 1-8.
- ²⁴¹ KSAG, KIIR, PHR, APDP, JS45, ICJ, para. 27, AI, p. 6 and HRW, p. 3.
- ²⁴² JS45, paras. 5-12, APDP, pp. 5-8 PHR, pp. 2-4 and ICJ, para. 27.
- ²⁴³ PHR, pp. 5-6, section on recommendations.